

f. 127
Bonnelle, le 28 febre 1853

à M^{lle} l'inspecteur G. l'Inst.

N^o 4

1 Annuel.

C'est avec regret que
j'ai appris par votre lettre
du 20 febr. Dr. 32 Dr. 1^{er} Ser.,
N^o 3606 que l'admission à
la retraite du Sr. Hagenmann,
Préparateur en chef du Muséum
Royal d'histoire naturelle, avait
été réglée par la Commission
provinciale des pensions.
Si il me soit permis de
dire que les motifs invoqués par
cette Commission, dans son
procès-verbal du 16 febr.
sont complètement erronés.
en effet les fonctions de Sr.
Hagenmann, loin d'être séden-
taires sont, au contraire, très
actives et exigent l'usage
de forces physiques dont
on ne peut plus disposer
plaisamment à l'âge de 65
ans, et alors surtout qu'on
est atteint d'une double
rupture. Je dois donc

BEL IRSNB AJL 1A/17

Souffrance, une comman-
dement, malgré tout
l'intérêt que je porte au
Sr. Hagenmann, de vous
proposer l'admission à
disponibilité avec jouis-
sance d'un traitement
d'attente équivalent au
chiffre qu'il recevrait
s'il était admis à la
pension.

Horsil l'homme, etc
Le Sr. Hagenmann, de vous renvoyer
le procès-verbal de la
Commission provinciale
lettre précitée de la
pension d'après,

N

Le Directeur,

Supposons, M^{le} le Ministre
que M^{le} le Directeur
Faigneau & Joly ont été onal
enseignés à la sur la nature
des travaux qui sont imposés
en la préparation car c'est
précisément dans l'accomplis-
-sement de ces travaux qu'il
a contracté l'infirmité
dont il souffre aujourd'hui.

Ce regrettable accident m'a
mis depuis dans l'impossibilité
de lui confier que
la préparation des petits
objets, en agissant jusqu'ici
la partie la plus considéra-
ble et la plus fatigante
des travaux, c'est-à-dire, les
montages des grandes pièces
placés provisoirement au
magasin et dont il serait
dangereux de ~~laisser~~ ^{laisser}
retarder plus longtemps son
paillage.

Les observations sont
si vraies que malgré toute la
bienveillance que je dois toujours
à un employé qui a toujours
rempli ses devoirs avec le plus
grand zèle, j'aurais pu
même l'initiative de
même que sollicite le Sr.
Faigneau, si je n'avais

Préparateur du cabinet

Il y a un mois de cela

Sur que son intention était
de demander lui-même sa
retraite lorsqu'il aurait at-
teint l'âge requis.

J'aime à penser, M^{le}
le Ministre, que les considé-
-rations qui précèdent engage-
-ront la Commission provisoire
après un nouvel examen de la
question, à faire droit à la
juste demande de Sr.
Faigneau, qui, bien que
ne comptant que 25
années de service rétribué
par l'Etat, est cependant
attaché au cabinet depuis
plus de 25 ans et que durant
toute cette période il n'a cessé
de rendre de bons et loyaux services.

Si, contre toute attente,
la Commission provisoire
ne pouvait parvenir à
différer la résolution qu'elle
vient de prendre, la
dévotion que m'impose ma
position ainsi que le désir
de ne pas laisser le service
de l'atelier de préparation
plus longtemps en